
SEMINAIRE INTERNATIONAL
SUR LE THEME "Institutions informelles et Développement"

COMMUNICATION DE MADAME GINETTE-URSULE YOMAN,
SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU PREMIER CHARGE DE
LA BONNE GOUVERNANCE,
COTE-D'IVOIRE

1. Les indicateurs récents de développement publiés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (Pnud), montre l'écart particulièrement important des niveaux de vie entre l'occident et le monde en développement. Ils mettent également en relief les retards enregistrés par l'Afrique dans les principaux domaines de développement économique et social, par rapport aux autres régions du monde, et ce en dépit de 30 années soutenues d'efforts de développement qui s'illustrent par un montant de l'aide au développement estimé à 22,7 milliards de dollars US en 2003.

2. Aujourd'hui, en Afrique au Sud du Sahara, le Produit Intérieur Brut par tête (Pib/tête) ne représente que 6% (1 856 \$US) de celui des pays de l'OCDE à revenu élevé (30 181 \$US). L'espérance de vie en Afrique sub-saharienne est de 46 ans contre 78 ans pour les pays de l'OCDE et le taux d'alphabétisation des adultes se situe à 61,3% pour 100%. Aujourd'hui encore, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Burkina Faso, l'on enregistre respectivement 2,8 millions de personnes (16% de la population), 3,1 millions de personnes (28% de la population) et 6,0 millions de personnes (49% de la population) privées d'accès à un point d'eau aménagé alors que la moyenne mondiale est de 17%. Au niveau de la santé, la prévalence du VIH/SIDA en Afrique sub-saharienne dans la population de 15-24 ans se situe à hauteur de 7,3%, alors qu'il est de 0,3% en moyenne pour les pays de l'OCDE.

3. Ces indicateurs de faible performance, en même temps qu'ils traduisent un besoin urgent de réformes structurelles des économies africaines pour garantir l'atteinte des objectifs sectoriels spécifiques, mettent en exergue la nécessité d'une consolidation effective et soutenue des institutions africaines et des compétences humaines, afin de porter de manière rigoureuse et efficace, les problématiques complexes et diverses de développement. De fait, il s'agit d'améliorer la qualité de la gouvernance de ces pays, en mettant à la disposition des institutions nationales formelles, les moyens adéquats leur permettant de jouer pleinement leur rôle dans le processus de développement, et d'accompagner utilement les nouveaux acteurs de développement qui émergent ; acteurs qui dans le cadre d'une parfaite subsidiarité apporteraient sans nul doute une valeur ajoutée appréciable au rythme et au niveau de croissance économique soutenue et équitablement répartie. Dans ce sens, les initiatives des partenaires en faveur de l'amélioration de la gouvernance (la finalité) dont le renforcement des capacités est le moyen le plus sûr d'y parvenir (l'instrument), est une opportunité exceptionnelle pour ces pays.

4. Au cours de la dernière décennie, des efforts appréciables ont été accomplis dans les domaines précités. Ces efforts ont été déterminants pour une meilleure prise en compte et structuration des nouveaux acteurs de développement ci-dessus mentionnés. Ceux-ci en effet, à la faveur de la promotion de la démocratie d'une part, et d'autre part, en raison de la prépondérance de l'approche décentralisée de la gestion de l'Etat, pourraient constituer de véritables relais en matière de satisfaction des besoins

des populations. La contribution de ces acteurs est aujourd'hui déterminante dans des secteurs aussi importants que la résolution des conflits, l'éducation citoyenne sur les valeurs d'éthique, de justice, de paix, la dénonciation des abus constatés dans la gestion publique, ou encore la satisfaction des besoins de proximité (salubrité et sécurité publique).

5. En Côte d'Ivoire, ces institutions ont de tout temps accompagné l'administration publique centrale dans le processus de développement. Issues à l'origine des traditions, coutumes, et appréhendées comme des cercles d'entraide et de solidarité, elles se sont aujourd'hui multipliées pour investir tous les secteurs modernes d'activités. Ces institutions ; associations villageoises (généralement connues sous le terme de mutuelles de développement ou amicale des ressortissants de telle ou telle région), associations de jeunesse villageoise ou citadine, associations religieuses, alliances interethniques spécifiques de non agression, institutions traditionnelles (*chefferie traditionnelle, notabilités villageoises, etc.*). Ces institutions informelles jouent aujourd'hui dans notre pays, comme dans la majeure partie des pays en développement, un rôle essentiel, en terme d'appui aux initiatives locales de développement (*électrification villageoise, création de points d'eau potable, créations de pistes rurales, création centres de santé et d'établissement scolaires, amélioration de l'habitat villageois*), de prévention et de résolution de conflits entre les différentes communautés ethniques. A titre d'exemple, en Côte d'Ivoire, la contribution des associations villageoises dans les programmes d'investissements sociaux et d'aménagement rural sont globalement estimés 20%. Le rôle essentiel et primordial que jouent ces acteurs dans les réponses apportées aux préoccupations en matière de développement milite en faveur d'une prise en compte effective de celles-ci dans les politiques globales d'amélioration de la gouvernance, et donc de renforcement des capacités. Il s'agit dans cette perspective, au-delà du seul cadre institutionnel nouveau à mettre en place afin de les y intégrer, d'évoluer vers une reconnaissance formelle de ces institutions informelles, et d'une plus grande responsabilisation de celles-ci dans les programmes et projets de développement. La question qui est ici posée porte sur la pleine intégration de ces acteurs au processus de développement à l'instar des opérateurs du secteur privé et des acteurs de l'administration publique. Au-delà de la simple catégorisation dans le vocable de société civile (vocable dont la limite réside dans l'amalgame fait entre les entités qui la composent), il s'agit ici d'offrir une responsabilité spécifique à ces acteurs essentiels de développement dont la capacité à offrir des services sociaux de base et de proximité est indéniable. Cet enjeu majeur pour les pays en développement et notamment africains constitue en n'en point douter une des clés du succès des initiatives nouvelles à engager.

6. Au-delà du secteur informel en effet, qui aujourd'hui dans la plupart des pays africains est plus ou moins statistiquement intégré dans les indicateurs de création de valeur ajoutée, de distribution des revenus, en raison prioritairement du caractère productif de leurs initiatives, les institutions informelles qui notamment opèrent dans des domaines « moins matériels » souffrent d'un vrai déficit de légitimité : au mieux, elles sont intégrées à la périphérie de programmes majeurs de développement pour en garantir l'approche qualifiée de participative et asseoir l'orientation dite décentralisée, au pire, elles sont simplement ignorées dans les tentatives d'amélioration de la gouvernance et de consolidation des capacités.

7. Le thème du présent séminaire "*Institutions informelles et Développement : qu'en savons-nous, que pouvons-nous faire*", offre donc une exceptionnelle opportunité de partager les expériences en la matière. Pour nous, un préalable est nécessaire à établir pour ce qui concerne le traitement de cette question. Le développement (processus soutenu de croissance économique équitablement répartie) ne peut se faire en dehors d'une gouvernance améliorée (exercice de l'autorité dans les conditions d'efficacité, d'efficience, d'équité, d'éthique, de transparence, de justice et de devoir de rendre compte). La consolidation donc des institutions formelles est appréhendée comme un axe de cette gouvernance améliorée dont la finalité serait le développement. Le point de départ de notre réflexion va donc porter sur les enjeux de cette quête de gouvernance améliorée et des implications qui en découlent tant pour les gouvernants des pays en développement de prime abord, que pour les partenaires au développement sensés y apporter une contribution décisive. Ce thème rejoint donc nos préoccupations et les pistes de solutions qui se dégagent de notre expérience de sept (7) années à la tête du Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités de Côte d'Ivoire, maintenant Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Bonne Gouvernance, pourraient utilement contribuer à ce débat,

d'autant que ces sept années caractérisées par des crises sociopolitiques qui sont autant des déficits en matière de bonne gouvernance, nous ont clairement instruit de la pertinence de cette approche, des axes majeurs qui en sont autant de leviers et aussi des attitudes quelque peu contradictoires des partenaires au développement et des gouvernants qui en limitent la portée.

8. Premièrement, quelles sont les principales leçons à retenir de l'engagement des Etats récipiendaires de l'aide et des interventions des différents partenaires au développement pour la mise en œuvre réussie des politiques d'amélioration de la gouvernance et de renforcement des capacités, axes prioritaires du processus de développement ?

Deuxièmement, comment l'accroissement de l'aide au développement dans ce contexte pourrait aider à la consolidation et la meilleure implication des institutions formelles et informelles dans cette perspective. De façon spécifique, comment la dimension "renforcement des capacités, instrument du processus d'amélioration de la gouvernance," est perçue par les pays en développement, et quelles réponses sont apportées par les partenaires aux pays qui s'y engagent

Troisièmement, quels sont les instruments, mécanismes ou approches susceptibles d'aider à une meilleure appréhension et implication des institutions informelles dans le processus de développement.

Que nous enseigne l'exemple ivoirien ?

1. Faits caractéristiques de l'exemple ivoirien

9. Le Gouvernement de Côte d'Ivoire met en œuvre une politique nationale de renforcement des capacités et de bonne gouvernance, avec une volonté politique qui se traduit par une implication effective des plus hautes autorités gouvernementales, et en particulier du Premier Ministre. Au plan institutionnel, cette politique nationale a été impulsée depuis 1998 au Groupe Consultatif sur la Côte d'Ivoire, du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), puis de la création d'un Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités chargé de la conduite opérationnelle des initiatives en matière de renforcement des capacités et de bonne gouvernance en collaboration avec l'ensemble des partenaires au développement. Au cours de ces six (6) dernières années, dans un cadre de collaboration globalement satisfaisant avec l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux de développement, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a réalisé des avancées appréciables en matière de renforcement des capacités, bien que des défis importants restent à relever.

1.1. Les préalables, la stratégie opérationnelle et les axes majeurs d'actions

10. Les actions réalisées de 1999 à ce jour et résumées ci-dessous, l'ont été en raison des préalables suivants qui ont constitué les leviers essentiels des résultats obtenus.

11. Premièrement, l'existence d'une **volonté politique permanente** (même si mise à mal et atténuée au fur et à mesure du processus) et un leadership national. Ceci s'est traduit par une institutionnalisation et une matérialisation de la politique nationale de renforcement des capacités, avec la création d'un Secrétariat National au Renforcement des Capacités en 1999, la nomination d'un Secrétaire National au Renforcement des Capacités avec des missions précises, et la dotation de cette institution d'un budget annuel de fonctionnement sur ressources propres de l'Etat de Côte d'Ivoire, qui a permis la conduite des actions spécifiques de développement en matière de renforcement des capacités (citer l'exemple du CED).

12. Deuxièmement, l'élaboration et l'adoption par le Gouvernement d'un **Document de stratégie en matière de renforcement des capacités**, cadre unique de la politique nationale qui précise les axes majeurs d'intervention et une démarche opérationnelle adéquate. En matière de renforcement des capacités et de gouvernance, la Côte d'Ivoire a été le premier pays africain à se doter d'un Document de stratégie adopté au Groupe Consultatif de mai 1998, et l'un des premiers à créer un Secrétariat National au Renforcement des Capacités en vue de coordonner les problématiques dans ce domaine.

13. Troisièmement, la **permanente collaboration entre le Secrétariat National, les Administrations publiques, les autres acteurs de développement** dans la perspective d'une adhésion et d'une

internalisation effective de la stratégie nationale de renforcement des capacités, en vue d'en faciliter la mise en œuvre (*réduction des résistances aux changements*) et le suivi-évaluation. Ceci s'est traduit par la création de postes de Correspondants sectoriels dans les secteurs sus indiqués.

14. Quatrièmement, la **recherche d'une collaboration soutenue avec l'ensemble des partenaires au développement**, en vue d'assurer un appui technique à la mise en œuvre de la stratégie nationale, et de bénéficier d'un soutien pour la consolidation du plaidoyer ainsi que pour un accompagnement technique et financier adéquat.

15. Ces préalables et ces éléments de stratégie opérationnelle exposés ci-dessus ont permis de réaliser des avancées notables au cours de la période 2000-2002, prioritairement orientées vers (i) la consolidation du cadre institutionnel de la Gouvernance, (ii) l'accompagnement institutionnel du processus de décentralisation, (iii) l'appui à la consolidation des réformes économiques, (iv) l'appui aux réformes judiciaires et le renforcement des capacités opérationnelles des administrations judiciaires, (v) l'appui à la réforme de l'administration publique. Ces différents chantiers ont été mis en œuvre avec un appui substantiel des partenaires financiers au développement aux travers de divers programmes et projets, notamment :

- **Le Projet d'Appui au Centre d'Education à Distance** initié en juin 2000 avec le concours financier et technique de la Banque Mondiale,
- **Le Programme d'Assistance pour une Bonne Gouvernance (2000-2002)** soutenu par le PNUD,
- **Le Programme d'Appui à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités**, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) depuis 2002,
- **Le Programme d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit et la Démocratie (PAREDD)**, soutenu par la Coopération canadienne depuis 2002,
- **La Réforme du secteur des médias**, soutenue par l'Union Européenne en 2005.

Par ailleurs, à la demande du Gouvernement de Côte d'Ivoire, d'importants programmes de renforcement des capacités sont en cours de préparation, notamment :

- **Le Programme d'Appui au Renforcement des Capacités (PARC)**, en collaboration avec la Banque Mondiale,
- **Le Programme Global de Renforcement des Capacités**, soutenu par la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF),
- **Le volet « Gouvernance Politique et Economique du Programme Indicatif 10^{ème} FED »** financé par l'Union Européenne,

16. Au-delà de ces programmes conclus avec les partenaires au développement sur initiative pour le plupart nationale, qui incluaient de façon spécifique, la consolidation des institutions informelles de développement (le GERDESS soutenu par le PNUD et le Canada – PAREDD -, l'OLPED soutenu par l'UE en collaboration avec le GRET, et le PARC qui prévoit des ressources pour les communautés villageoises). Les financements ont été prévus dans le cadre de ces programmes n'ont pu être entièrement exécutés du fait de la situation de crise que traverse la Côte d'Ivoire.

1.2. Leçons de l'expérience

17. A présent, **quelles leçons peut-on retenir** de cette riche expérience et cette collaboration diverse, et quels en sont les faits caractéristiques qui pourraient constituer autant de menaces ou opportunités en matière d'accroissement de l'aide au développement.

18. Il convient de noter, avant toute chose, **le rôle particulièrement important que joue la communauté des partenaires au développement** dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en matière de renforcement des capacités et de bonne gouvernance en Afrique. Aujourd'hui, en Côte

d'Ivoire, la communauté des donateurs est de loin la principale source de financement des initiatives en matière de renforcement des capacités et d'amélioration de la gouvernance. Au cours de la période 2000-2002, ce sont plus de 52 milliards de francs CFA (environ 80 millions d'euros) qui ont été mobilisés auprès de ces partenaires (multilatéraux et bilatéraux) pour soutenir la politique nationale de bonne gouvernance et de renforcement des capacités.

19. Il est important ensuite de relever la grande diversité d'approches stratégiques au niveau de la communauté des donateurs et la prépondérance d'intérêts spécifiques souvent opposés aux objectifs prioritaires des pays récipiendaires. En effet, chaque donateur dispose de son propre cadre stratégique d'intervention en matière de renforcement des capacités et de bonne gouvernance, fondé sur des considérations particulières qui ne tiennent pas souvent compte des axes majeurs des pays bénéficiaires et de leur niveau de hiérarchisation. Cette prépondérance d'intérêts spécifiques constatés chez les partenaires au développement limite l'efficacité de l'aide apportée. En effet, l'objectif national de répartir de manière optimale le volume global de l'aide reçue par une judicieuse combinaison d'une part des avantages comparatifs des uns et des autres dans les divers secteurs d'intérêt, et d'autre part des priorités sectorielles, s'en trouve limité. Dans cette perspective, la voie de salut réside dans l'effort de coordination effectué par les pays récipiendaires et l'acceptation de cette coordination et de ce leadership par les partenaires au développement. Des exemples précis sous-tendent la nécessité de la reconnaissance du leadership des pays bénéficiaires qui réalisent des efforts dans ce sens.

20. *Un premier exemple* concerne les divergences d'option stratégique observées entre le Secrétariat National et les partenaires au développement au cours des cinq dernières années. En 2000, au cours de la transition militaire, à partir d'une analyse minutieuse de la situation sociopolitique nationale, le Secrétariat National a identifié le secteur des médias comme étant un domaine majeur d'action en matière de bonne gouvernance et de renforcement des capacités, au regard de l'impact de ce secteur sur le processus démocratique en Côte d'Ivoire. Il en est de même pour l'appui sollicité en faveur du renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles, notamment du secteur café/cacao, secteur clé de l'économie ivoirienne libéralisé depuis 1998, et dans lequel les besoins de renforcement des capacités et de gouvernance étaient devenus urgents. Les partenaires au développement n'ont pas suivi le Secrétariat National dans ce sens, et le secteur des médias n'a pu bénéficier d'appui au cours de cette période. A l'avènement de la crise sociopolitique en 2002, l'Accord de Linas Marcoussis, premier accord de sortie de crise conclu par les parties ivoiriennes, a relevé en son Chapitre 5, la nécessité d'une révision de l'économie générale du secteur des médias dans la perspective d'une stabilité sociopolitique effective en Côte d'Ivoire, corroborant ainsi l'option initialement préconisée par le Secrétariat National sans succès. Pour ce qui concerne le secteur café/cacao, la Banque Mondiale relève, depuis 2004, les besoins urgents d'amélioration de la gouvernance interne du secteur, et donc de renforcement des capacités institutionnelles et humaines qui ont en charge la gestion de ce secteur stratégique de l'économie nationale, comme identifié sans succès précédemment.

21. *Un second exemple* concerne la pertinence des axes stratégiques identifiés dans Document de stratégie post-conflit en matière de Bonne Gouvernance et de Renforcement des Capacités, élaboré depuis 2004 par le Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités ; ces axes stratégiques ont été entièrement adoptés par l'Union Européenne et retenus comme axes majeurs d'intervention dans le cadre du Document de stratégie-pays et du Programme Indicatif 10^{ème} FED pour la période 2008-2013. Ces axes stratégiques portent notamment sur (i) la légitimation de l'Etat, (ii) la réhabilitation de la justice, de la fonction sécuritaire et du contrôle de l'action publique, et (iii) l'allocation optimale des talents et le renforcement des compétences humaines. Dans le même temps, en 2002, à l'avènement de la crise sociopolitique que traverse le pays, une divergence de vue entre le Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités et le PNUD sur la stratégie optimale à adopter en matière de bonne gouvernance et de renforcement des capacités, n'a pu permettre de poursuivre les initiatives engagées ; *le Pnud privilégiant les interventions d'ordre humanitaire et ponctuel, au moment où le Secrétariat National, dans la perspective de la reconstruction nationale, souhaite que ces interventions s'inscrivent dans un cadre global de réformes structurelles dans la perspective d'une prise en charge globale des problématiques identifiées.*

22. *Un troisième exemple* concerne le secteur de la Justice, identifié depuis 2000 par le Secrétariat National, comme étant un domaine essentiel de concentration des efforts d'appui à l'amélioration de la gouvernance et du renforcement des capacités, eu égard le rôle essentiel de ce secteur dans la promotion de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance. Là aussi, les propositions du Secrétariat National n'ont pas été suffisamment prises en compte par les partenaires au développement, qui pendant longtemps ont hésité à y apporter une consolidation significative, bien que la BAD ait accepté de faire de ce secteur depuis 2002, le point d'entrée de son intervention en matière de bonne gouvernance et de renforcement des capacités. Deux ans plus tard, ce secteur est identifié par l'Accord de Linas Marcoussis comme étant le principal secteur dont la restructuration et la consolidation permettront à la Côte d'Ivoire de s'engager définitivement sur la voie de la démocratie et de la stabilité politique.

23. *Un quatrième exemple* concerne le secteur de la sécurité, pour lequel le Secrétariat National sollicite, depuis 2000, des ressources en vue de sa consolidation dans la perspective de la promotion de l'Etat de Droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance, et ce en raison de la crise sociopolitique intervenue en 1999 et de la transition militaire qui s'en est suivie. Le Secrétariat National a entamé à cet effet, des échanges avec les Responsables du secteur de la sécurité depuis 2000, et qui a abouti en 2004, à l'élaboration d'un Document de stratégie de renforcement des capacités du secteur de la Police. Malgré ces efforts, le Secrétariat National n'a pu bénéficier de l'appui des partenaires au développement. En 2005 et 2006, les Résolution 1663 et 1721 de l'ONU ont clairement identifié la restructuration du secteur de la sécurité comme un axe majeur de la feuille de route du Gouvernement.

24. Aussi, *en vue de consolider la gestion des finances publiques* et de lutter efficacement contre la fraude le Gouvernement ivoirien, sur proposition du Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement, a décidé de procéder à un appel à candidature pour le recrutement des Directeurs Généraux des du Trésor public, des impôts et des Douanes.

25. De ce qui précède, il convient de retenir que sans récuser le fait que chaque partenaire au développement dispose d'un secteur particulier et d'axes prioritaires d'intervention, **il importe de faire appel à une plus large ouverture d'esprit**, pour que les priorités des pays bénéficiaires soient prises en compte dans les axes d'intervention des partenaires au développement. Cette exigence s'inscrit dans la perspective d'une plus grande efficacité de l'aide, qui devra être davantage orientée vers les priorités identifiées par les pays bénéficiaires. Ainsi, les principales leçons à retenir sont les suivantes :

***Leçon 1* : la nécessité d'une reconnaissance par les partenaires au développement, du leadership national en matière de renforcement des capacités et de bonne gouvernance, et l'acceptation par les partenaires au développement de ce leadership lorsqu'il est exercé, ainsi que la prise en compte effective dans les programmes de développement, des arguments nouveaux présentés par les pays bénéficiaires.**

***Leçon 2* : l'accroissement de l'aide au développement pour soutenir les efforts de développement impose une coordination par les pays bénéficiaires, et l'acceptation du leadership des pays récipiendaires pour assurer leur efficacité (éviter les erreurs de type 1 et 2).**

La menace de déperdition des flux d'aide en matière de renforcement des capacités et de bonne gouvernance pour soutenir les programmes de bonne gouvernance et des institutions informelles lorsque les cadres stratégiques d'intervention des partenaires intègrent, au-delà de leurs axes traditionnels, les priorités nouvelles identifiées par les pays récipiendaires.

***Leçon 2* : lorsque les préalables existent, l'accroissement de l'aide est une condition nécessaire de la réalisation des progrès en matière de bonne gouvernance et de renforcement des capacités. Elle constitue donc une opportunité.**

2. Les contraintes liées à la mise en œuvre des financements

26. S'agissant de la mobilisation des financements et de la mise en œuvre des projets et programmes, les contraintes qui limitent la portée de l'aide varient significativement d'un partenaire à l'autre. S'agissant par exemple de l'Union Européenne, l'aide au développement reste soumise à des procédures techniques particulièrement complexes, et bien souvent liée à des conditionnalités d'ordre strictement politique, et/ou de mise à disposition d'Assistants Techniques n'ayant pas toujours la compétence et les connaissances techniques requises. Ceci constitue une entrave aux décaissements et à la mise en œuvre dans les délais des actions identifiées. Une des conséquences perceptibles est que sur la période 2002-2006, le taux de décaissement des financements mis à la disposition de la Côte d'Ivoire s'est établi à 51,5%, soit 200 millions d'euros sur un total de 390 millions d'euros. L'augmentation du volume de l'aide dans ces conditions n'est pas synonyme d'actions réalisées.

27. Pour ce qui concerne la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, et à l'instar de l'Union Européenne, ces partenaires, par l'importance de leur portefeuille, représentent les partenaires capables de soutenir de manière durable des réformes structurelles de grande envergure avec des financements importants. A titre d'exemple, la Banque Mondiale se propose de mettre à la disposition de la Côte d'Ivoire un financement d'environ 80 millions de dollars US (plus de 50 milliards de francs CFA) dans le cadre du Programme d'Appui au Renforcement des Capacités en cours de préparation et suspendu du fait de la crise militaire actuelle. Cependant, du fait de leur statut et de la nature des financements octroyés (*des prêts en général*), l'on assiste à des suspensions unilatérales, et mettent fin aux initiatives engagées à des moments inattendus. Depuis 2003, la Banque Mondiale et la BAD ont suspendu leurs appuis aux Programmes de développement en Côte d'Ivoire, conformément aux dispositions relatives aux arriérés de paiements de la dette extérieure vis-à-vis de ces institutions.

28. Dernière expérience : celle de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) ; nous observons une insuffisante communication entre les institutions nationales chargées du renforcement des capacités et cette institution africaine dans la perspective d'une meilleure prise en compte des priorités nationales et une orientation efficace des ressources en matière de bonne gouvernance et renforcement des capacités. En Côte d'Ivoire par exemple, les sollicitations du Secrétariat National depuis 2000 pour la prise en compte du secteur des médias par la Fondation ACBF n'ont jamais bénéficié de l'appui de cette institution. Par ailleurs, les mécanismes de financement mis en place par la Fondation ACBF ne prennent pas suffisamment en compte l'appui aux institutions étatiques nationales en charge de la problématique, mettant ainsi en difficulté les missions de coordination, d'orientation stratégique et de suivi-évaluation des actions mises en œuvre. La principale leçon qu'il convient de retenir à ce niveau est la suivante :

Leçon 4 : Les mécanismes de financement du développement doivent être assouplis, dans la perspective de faciliter une coordination nationale active des différentes interventions. Ceci requiert le renforcement des capacités des Etat, notamment ceux en difficultés (pays récemment sortis ou en cours de sortie de crise). C'est ici que le volume de l'aide va être déterminante et l'accroissement de l'aide doit aller dans les domaines prioritaires.

3. Les instruments de consolidation de l'aide au développement

29. **L'augmentation du volume d'aide au développement, en même qu'il contribuera à renforcer et à consolider les capacités des institutions formelles à porter les problématiques complexes de développement, devrait constituer une opportunité réelle d'une implication effective des institutions informelles dans la formulation, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement.**

30. En outre, conformément au diagnostic et aux leçons exposées ci-dessus, l'attribution de l'aide aux pays bénéficiaire devra désormais intégrer un critère spécifique à l'endroit de ceux qui font des efforts remarquables dans le sens de l'appropriation du processus de développement, par une volonté politique affirmée et rendue effective, l'élaboration d'un cadre stratégique d'actions et une implication active de tous les partenaires au développement, notamment les institutions informelles dans le processus de

développement. De manière précise, pour ces pays, la communauté des donateurs pourrait instituer **une prime à l'effort d'intériorisation du processus de développement.**

31. Par ailleurs, des Programmes de gouvernance et de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des institutions informelles devraient être inclus aux divers mécanismes d'aide au développement. **Ainsi, les partenaires au développement pourraient décider, en collaboration avec les pays bénéficiaires, qu'entre 15% et 30% des appuis en matière de bonne gouvernance et renforcement des capacités soient destinés aux institutions informelles.**

32. Aussi, les instruments de consolidation des institutions informelles devront-ils se conformer aux exigences fonctionnelles de ces institutions de manière à éviter qu'elles soient dénaturées et perdent leur capacité à jouer pleinement le rôle de régulateur de proximité des conflits sociaux et la mobilisation ainsi que l'implication de toutes les couches sociales dans la résolution des problèmes de développement.

33. Enfin, il conviendra de s'assurer que des institutions informelles renforcées, consolidées et davantage responsabilisées dans le processus de développement, **ne constituent une entrave au fonctionnement régulier des institutions formelles, notamment pour ce qui concerne l'application de la règle de droit et la qualité des processus électoraux.**

34. **En conclusion**, l'implication active des institutions informelles dans le processus de développement constitue aujourd'hui pour les pays africains, un défi majeur à relever au regard de la complexité des problématiques de développement et de la multiplicité des conflits sociaux. Pour réussir cette implication, diverses approches peuvent être adoptées. Cependant, il semble pertinent d'adopter une approche qui favorise le développement de la conscience d'appartenance à un Etat et du rôle que peuvent jouer ces institutions de manière à renforcer la légitimité de l'Etat. A ce titre, il serait souhaitable que instruments de financement du renforcement des capacités des institutions informelles soient mis en place en collaboration avec les Etat, et contrôlés par les Etats. Ces instruments serviront à une meilleure responsabilisations des institutions informelles sur certaines problématiques précises telles que la résolution des conflits, les équipements sociaux de proximité (en milieu rural ou urbain).